

# RECONNAISSANCE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : OBTENTION, NOUVELLES OBLIGATIONS



**ORGANISATEUR :** MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

**THÈME :** LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Est-ce que notre association peut recevoir des dons et émettre des reçus fiscaux ? Comment savoir si elle est d'intérêt général ? Et si oui, quelles sont nos obligations ? Comment déclarer les dons ? Réponse avec le Correspondant Associations de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Objectifs principaux :

Savoir comment devenir une association d'intérêt générale.

Savoir émettre des reçus fiscaux aux donateurs.

Connaître les obligations de déclaration de dons.

Contenu :

Les associations d'intérêt général.

Les démarches pour être reconnue d'intérêt général.

L'émission de reçus fiscaux.

Les déductions fiscales pour les donateurs.

Les nouvelles obligations de déclaration des dons.

## DATE(S) DE LA FORMATION

**28 février 2023**


18H00-20H00

## LIEU DE LA FORMATION


Espace Dewailly

80000 Amiens

## POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 [contact@maam.fr](mailto:contact@maam.fr)

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

## STRUCTURE FORMATRICE

Maison des associations d'Amiens métropole

Voir la présentation de cette structure